

DEMANDES D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 7 février 2018, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade CentrepoinTE**

Dossier n^{os} : D08-01-18/B-00001 et D08-01-18/B-00003
Propriétaire(s) : 29 Antares Drive Inc.
Emplacement : 29, (31), promenade Antares
Quartier : 9 - Knoxdale-Merivale
Description officielle : partie des lots 26 et 27, concession A (façade Rideau)
Zonage : IG5
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

En 2016, le Comité de dérogation a approuvé une demande visant à lotir la propriété citée en rubrique. Toutefois la demande n'a pas été menée à bien dans les délais prescrits et la propriétaire présente à nouveau des demandes.

La propriétaire souhaite lotir son bien-fonds en deux parcelles distinctes. Une parcelle comprendra le bâtiment existant (entrepôt et bureaux) situé au 29, promenade Antares et il est projeté de construire un bâtiment (entrepôt et bureaux) sur l'autre parcelle (dont l'adresse sera le 31, promenade Antares.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue de cessions, d'une mainlevée partielle d'hypothèque/charge, d'hypothèque/charge et d'une entente d'entretien et d'utilisation commune. La propriété est représentée par les parties 1 à 7 du plan 4R préliminaire joint aux demandes. Les parcelles séparées sont les suivantes :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Parties	Adresse municipale
B-00001	40,6 m (prom. Antares)	76,2 m	3 109,7 m ²	1, 2, 5, 6	31, prom. Antares (bâtiment proposé)
B-00003	57,6 m (prom. Antares)	76,2 m	4 950,5 m ²	3, 4, 7	29, prom. Antares (bâtiment existant)

LES DEMANDES indiquent que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.